

Réf : CCRH/

Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 14 décembre 2016 à 18H00,
Salle du Conseil Municipal de la Commune de Le Teil.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
BEUGNET Monique	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BOSQUET Christian	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Aubignas.
BOUNIARD Philippe	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BRESOLIN Thierry	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
BROC Jean-Claude	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
CHABAL Gérard	Adjoint-Délégué Communautaire	Mairie de Valvignères.
CHAMBERT Yves	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Rachel	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CURTIUS-LANDRAUD Patricia	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
DE MERCOYROL DE BEAULIEU Françoise	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
GALAMIEN Nathalie	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
GOUNON Jean-Yves	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
JOUVE Michel	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
LEBRAT Jacques	Maire-Vice-Président	Mairie de Valvignères.
MICHEL Jean-Paul	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
NOËL Bernard	Adjoint-Président.	Mairie de Le Teil.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Vice-Président	Mairie de Saint-Thomé.
PEVERELLI Olivier	Maire-Vice-Président.	Mairie de Le Teil.
TESTON Joël	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
TOLFO Pascale	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
VILLARD Serge	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie d'Aubignas.
VOLLE André	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Alba La Romaine.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Rhône-Helvie.

Secrétaire de séance : M. Gilbert PETITJEAN.

Absents excusés avec procuration :

Madame Rachel COTTA ayant donné procuration à Monsieur Yves CHAMBERT jusqu'à son arrivée en séance à partir du vote de la délibération D2016-104 relative au vote de l'avenant N°01 au marché de suivi animation de l'OPAH RU.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal de la commune de Le Teil sous la présidence de Monsieur Bernard NOËL.

En ouverture de cette séance le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Gilbert PETITJEAN en tant que secrétaire de séance.

Le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 29/11/2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les membres présents de l'organe délibérant ont accepté les modifications suivantes de l'ordre du jour :

Suppression de la disposition juridique suivante :

99-Délibération relative à la signature d'une convention opérationnelle en matière d'accompagnement économique avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche.

100-Délibération relative à la signature d'une convention opérationnelle en matière d'accompagnement économique avec la Chambre de Commerces et d'Industries de l'Ardèche.

Intégration de la disposition budgétaire suivante :

112- Dotation de Solidarité Communautaire 2016 à reverser aux communes.

Avant de passer aux dispositions juridiques et budgétaires inscrites à l'ordre du jour, le Président Monsieur Bernard NOËL a fait état en qualité de Pouvoir Adjudicateur des marchés à procédure adaptée conclus par l'EPCI Rhône-Helvie depuis la session du conseil communautaire du 29/11/2016 :

MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE PASSES ENTRE LE 29/11/2016 et le 13/12/2016

INTITULE DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	SERVICE	DATE	MONTANT HT
MAPA fourniture et impression de titres restaurants	NATIXIS INTERTITRES	TOUS	05/12/16	A bon de commande
MAPA Travaux de construction d'un local pour produits dangereux	CBM	DEC ALBA	06/12/16	31 610.78 €

Présentation du Rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2015 :

Monsieur Gérard GRIFFE Conseiller Municipal de la Commune de Le Teil et délégué communautaire a présenté en lien avec Monsieur Gilbert PETITJEAN Maire de la commune de Saint-Thomé et Vice-Président de la Communauté de Communes Rhône-Helvie en charge des déchets le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2015.

Monsieur Gérard GRIFFE a rappelé que la communauté de commune Rhône-Helvie EPCI créé en 2000 regroupant les cinq communes d'Alba La Romaine, Aubignas, Le Teil, Saint-Thomé et Valvignères avait entre autre comme compétence la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Cette compétence regroupe trois éléments principaux qui sont :

-la sensibilisation et la communication

-la collecte

-le traitement

Il a rappelé qu'il existait également au sein de la communauté de Communes Rhône-Helvie une commission environnement regroupant des élus des cinq communes et ayant pour tâche le suivi de l'ensemble des pôles du service environnement ainsi que la réflexion et la proposition de projets d'amélioration du service.

La communauté fait appel pour la réalisation de l'ensemble des tâches afférentes au service à deux modes de prestations distincts à savoir :

- le service en régie
- la prestation de service

Monsieur Gérard GRIFFE a rappelé les partenariats en place sur le service à savoir :

- Eco emballages
- Eco folio (collecte de papier des administrations)
- Eco tlc (collecte de linge et de vêtements)
- l'Europe, la Région rhône-alpes, le conseil général et l'ADEME,
- le SYPP

Il a mis en avant les actions de prévention réalisées en direction des usagers :

- la gestion des réclamations => environ 72 appels sur 6300 foyers (stable depuis 4 ans)
- la sensibilisation-communication
- gestion des déchets sur le marché
- distribution de sacs de tri
- déploiement du stand de tri sur les manifestations
- accueil des nouveaux arrivants
- mise en vente de kit compacteurs
- pose de panneaux sur des points de collecte
- distribution de composteurs individuels
- réunion publique sur le terrain

En matière de dégradations et d'incivilités sur le service Monsieur Gérard GRIFFE a indiqué que le montant des dégâts était stable par rapport à 2014 et s'élevait à 1 400€ en 2015

Il a précisé que les incivilités sont le souci quotidien du service déchets car encore trop de déchets non conformes sont retrouvés dans ou hors des bacs.

Ces déchets non conformes coûtent deux à trois fois plus cher à l'ensemble des contribuables que les déchets apportés par l'utilisateur en déchèterie.

Monsieur Gérard GRIFFE a ensuite fait un point sur l'organisation des collectes des ordures ménagères et assimilés sur l'année 2015 ainsi que sur la campagne de lavage des bacs.

La collecte des déchets ménagers et assimilés :

La fréquence des collectes ordures ménagères réalisées en régie reste la même pour les communes de la communauté, soit une collecte par semaine pour les communes d'Aubignas, Alba La Romaine, Saint-Thomé et Valvignères et deux et trois collectes pour le Teil.

La collecte des OM a représenté 41 264 km parcourus par les véhicules avec 3 298 tonnes collectées pour 11 089 habitants soit 291kg/hab.

A titre de comparaison, il y a 10 ans nous collectons 3 394 tonnes pour 10 534 hab soit 322kg/hab soit une diminution de 10%.

Cela peut paraître peu mais une caractérisation du SYPP a mis en évidence que 54% de la collecte pouvait être trié pour être amené en déchèterie, trié pour recyclage ou bien composté.

Les déchets amenés directement en déchèterie coûtent deux fois moins cher à traiter que ceux trouvés dans les bacs.

Concernant la collecte du verre 245t collecté en 2015 pour 222 en 2014 224t en 2005 soit une augmentation de 10%.

Concernant les journaux et magazines 175t en 2015 pour 174t en 2014 et 208t en 2005 soit 15% de moins.

Concernant les emballages ménagers 138t en 2015 pour 124t en 2014 et 107t en 2005 soit 29% de plus.

Les collectes en déchèteries ont également progressé avec 3 538 tonnes collectées en 2015, 3 425 tonnes en 2014 et 2 258t en 2005.

De plus 7 190 litres d'huiles d'origine minérale ont été collectées sur les déchèteries.

Concernant l'accès en déchèterie par le biais des badges le constat a été fait que 30% de la population n'était toujours pas équipé.

La collecte des vêtements par le biais des nouvelles bornes de collecte mises en place a permis de collecter 22 tonnes en 2015 contre 2 tonnes en 2014.

Enfin pour la collecte des DASRI nous sommes passées de 143kg en 2014 à 60kg en 2015, ce qui correspond au développement de l'éco organisme DASTRI qui collecte gratuitement ces déchets dans les pharmacies.

Le lavage des bacs :

Les campagnes de lavage ont représenté sur l'année 2015 140 heures de travail à temps plein pour deux agents, 1324 kms parcourus ainsi que 920 bacs lavés.

Monsieur Gérard GRIFFE a ensuite procédé à la présentation des indicateurs financiers du service qui se décline comme suit pour l'année 2015 :

L'ensemble des dépenses du service s'élèvent en 2015 à 1 320 472 €

les frais de fonctionnement représentent 1 275 490€ dont :

- les frais liés au personnel 238 827€
- les prestations rémunérées 95 525€
- les participations au financement des syndicats 597 907€

La recette liée à la TEOM s'est élevé à 1 094 439 pour la Communauté de Communes Rhône-Helvie sur l'année 2015.

En conclusion de sa présentation Monsieur Gérard GRIFFE a mis en avant les perspectives sur le service pour l'année 2016 dont :

- la fin des travaux de remise aux normes et d'aménagement de l'entrée de la déchèterie du Teil,
- le déploiement des points de collecte semi-enterrés pour l'amélioration du cadre de vie des usagers
- le lancement du plan verre pour augmenter la quantité de verre collecté.
- La construction d'un local DMS sur la déchèterie d'Alba La Romaine.
- Achat d'un nouveau camion de collecte équipé d'une grue auxiliaire afin de collecter les bacs semi enterrés et les colonnes de tri sélectif.
- Etude sur le terrain de la mise en place des bornes de collecte du tri sélectif qui vont venir remplacer les bacs jaune de tri.
- La poursuite des collectes d'amiante avec le SYPP,

- La poursuite d'un travail quotidien des élus et agents du service visant à l'optimisation des points de collecte et à la suppression des points de collecte dangereux ou non règlementaires en vue d'améliorer le service aux usagers.

Présentation du Bilan du Programme Local de l'Habitat 2015 :

Madame Morgane THEAU Chargée de mission Habitat en lien avec Monsieur Jacques LEBRAT maire de Valvignères et Vice-Président en charge du logement et cadre de vie a procédé à la présentation du bilan du Programme Local de l'Habitat 2015.

Madame Morgane THEAU a rappelé que la Communauté de Communes Rhône-Helvie était dans la 5^{ème} année du PLH (2012-2018) avec l'obligation de dresser un bilan. Elle a de plus précisé que le PLH serait repris à l'échelle du futur EPCI issu de la fusion entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie et la Communauté de Communes Barrès-Coiron.

Les objectifs suivant du PLH ont été rappelés :

- Répondre aux besoins en logement issus de la croissance démographique en améliorant les parcours résidentiels,
- Valoriser le patrimoine existant et favoriser un aménagement durable du territoire,
- Répondre aux besoins en logement de l'ensemble des catégories de ménages,

Sur la durée du PLH, la Communauté de Communes Rhône Helvie s'est engagée à produire 89 logements par an dont 33% de logements sociaux à l'échelle du territoire communautaire.

Sur les 4 années du PLH, la production de logements maintien un rythme annuel constant avec un renforcement du nombre de logements sociaux en réponse au rattrapage SRU de la commune de Le Teil et au poids de la demande locale. En synthèse, il s'agit de 244 logements mis en chantier en 4 ans soit un taux de réalisation de 46% de l'objectif global de production de logement du PLH. Au sein de cette production, on dénombre 108 logements sociaux HLM commencés sur la commune du Teil correspondant à 62% de l'objectif global fixé par le PLH sur le territoire intercommunal.

Différents outils et dispositifs ont été engagés ou ont poursuivi leur mise en œuvre en 2015 permettant ainsi la réalisation du programme d'actions du PLH, déclinés en 16 fiches actions dont notamment :

- Le suivi animation d'une Opération d'amélioration de l'habitat et de Renouvellement Urbain (convention 2014-2019),
- L'engagement de l'EPCI comme maître d'ouvrage du programme de renouvellement urbain du cœur de ville du Teil en étroite partenariat avec la commune de Le Teil et la définition du protocole de préfiguration dont l'un des principaux axes d'intervention concerne l'habitat (traitement des copropriétés fragilisées et/ou dégradées ; traitement de l'habitat indigne et bâti dégradé avec ou sans potentiel de redressement, opérations de recyclage des immeubles...),
- L'affirmation du politique foncière sur le cœur de ville de Le Teil en partenariat avec l'Etablissement public foncier Ouest Rhône Alpes,
- La mise en place de partenariats multiples, d'instances de gouvernance, techniques et de développement d'outils de suivi du PLH dont en 2015, l'installation de la Conférence Intercommunale du logement.
- Le renforcement de l'Observatoire de l'habitat du PLH en partenariat avec l'ADIL 26 et le Département de l'Ardèche,
- La définition des 1^{ers} enjeux à l'échelle de l'EPCI en matière de gestion de la demande en logement social, de peuplement et de mixité sociale afin d'adapter le PLH aux nouvelles obligations fixées par la loi ALUR et la loi d'orientation pour la ville de 2014.
- Le soutien renforcé aux solutions logement ou hébergement et aux solutions facilitant l'accès et le maintien dans le logement pour les publics spécifiques :

- Poursuite du fonctionnement du service logement des jeunes
- Soutien au fonctionnement du CHRSU et l'extension de la structure
- Adaptation des logements des personnes âgées et handicapées et le soutien à la création d'une offre adaptée
- Gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage

Globalement la réponse apportée localement en 4^{ème} année est plus avancée que les intentions fixées au départ.

Les perspectives pour la période restante du PLH s'appuient sur :

- la continuité des actions existantes et leur évolution,
- la convergence avec les politiques sur le territoire de Barrès Coiron,
- la construction d'un nouveau PLH à l'échelle territoriale du nouvel EPCI.

Les dispositions juridiques et budgétaires suivantes ont ensuite été approuvées à l'unanimité par les membres présents de l'organe délibérant :

Dispositions d'Ordres Juridiques :

Economie :

99-Attribution d'une subvention à l'entreprise « Body's Studio » dans le cadre de son projet d'implantation sur la commune de Le Teil.

100-Attribution d'une subvention à l'entreprise « Brasserie Le Duff » dans le cadre de son projet d'implantation sur la commune de Le Teil.

Action sociale :

101-Signature d'une convention de partenariat avec la commune de Le Teil et le département de l'Ardèche dans le cadre de la mise en œuvre d'une régie de territoire.

Habitat :

102- Modification n°02 à l'annexe du règlement administratif aide OPAH RU. Règlement d'aide au ravalement des façades.

103- Bilan du Programme Local de l'Habitat 2015.

104- Avenant n°01 au marché de suivi animation de l'OPAH RU.

105- Avenant n°01 à la convention d'OPAH RU.

Personnel :

106- Signature d'un avenant au contrat SOFCAP portant sur l'assurance risque statutaire des agents de la Communauté de Communes Rhône-Helvie en vue de sa prolongation jusqu'au 31/12/2017.

107- Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Rhône-Helvie.

Jeunesse :

108- Attribution de subventions à des associations.

Dispositions d'ordres Budgétaires :

109- Dotation de Solidarité Communautaire contrat de ville à reverser à la commune de Le Teil au titre de l'année 2016.

110- Décision Modificative N°04 au Budget PRINCIPAL 2016.

111- Délibération relative aux dispositions d'ordres budgétaires et comptables au Budget PRINCIPAL 2016-2017.

112- Dotation de Solidarité Communautaire à reverser aux communes au titre de l'année 2016.

Le Président a ensuite levé la séance à 19h30.

Le Secrétaire de Séance.

M. Gilbert PETITJEAN



Le Président.

M. Bernard NOËL



RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes